

Nature de l'acte : 7.5

DECISION N° 12 4

Mis en ligne le 30.07.24

Transmis le 30.07.24

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DE NUMÉRISATION ET DE VALORISATION
DES CONTENUS CULTURELS (PNV)**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et plus spécifiquement les articles L.2331-4, L.2331-6, et L. 2311-7,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention dans la limite de 500 000 euros.

Considérant que la ville de Lourdes est engagée dans une démarche de numérisation et de partage des catalogues d'exposition du château fort - musée pyrénéen.

Considérant que ce projet permettra d'enrichir les collections numériques nationales diffusées sur les sites de la BnF et notamment Gallica en y intégrant les documents numériques du château fort - musée pyrénéen.

Considérant que ce projet vise à soutenir les actions permettant le développement et la continuité d'une accessibilité du patrimoine numérisé à laquelle le château fort - musée pyrénéen participe depuis de nombreuses années.

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 5 600€ HT et qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la DRAC selon le plan de financement ci-dessous :

Organisme financeur	Montant	Pourcentage
DRAC	4 480€	80 %
Ville de Lourdes	1 200€	20 %

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la réalisation de cette opération telle que décrite ci-dessus,

ARTICLE 2 : de solliciter une subvention auprès de la DRAC telle qu'indiquée dans le plan de financement ci-dessus,

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 26/04/2024

Le Maire,



Thierry LAVIT